



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
mardi 21 novembre 2017 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 20h00.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel
M. Lucien Leblanc
Francis Levesque

Étaient absents : MM. Roger McGrath
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Michel Porlier de la compagnie Arpo Groupe Conseil termine la présentation des projets de réaménagement de l'écocentre et de réfection du chemin Sillars commencée à la réunion de travail ayant précédé la séance extraordinaire.

Résolution n° 2017 - 11 - 018 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Directeur incendie
4. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le mardi 21 novembre 2017
soit accepté tel que présenté.

2017 - 11 - 019 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

Résolution n° 2017 - 11 - 020 Directeur incendie

CONSIDÉRANT le besoin des 7 municipalités de l'ouest de la MRC d'Avignon en terme
de direction incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Pointe-à-la-Croix, Ristigouche Partie Sud-Est,
Matapédia, St-André-de-Restigouche, St-Alexis-de-Matapédia, St-
Francois-d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia ont exprimé leur
volonté de se regrouper pour se munir de cette ressource ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte la répartition des
coûts budgétés pour le service commun de direction incendie selon le tableau
suivant :

<i>Municipalité</i>	<i>Coût annuel 2018</i>	<i>Coût annuel 2019</i>	<i>Coût annuel 2020</i>
L'ascension-de-Patapédia	4 024	4 025	4 108
St-François-d'Assise	11 864	11 869	12 114
St-Alexis-de-Matapédia	10 092	10 096	10 304
St-André-de-Restigouche	3 836	3 838	3 917
Matapédia	19 584	19 592	19 996
Restigouche-Partie-Sud-Est	4 628	4 630	4 726
Pointe-à-la-Croix	26 741	26 754	27 406
Total	80 769	80 804	82 571

DE mandater la municipalité de Matapédia pour faire la gestion des salaires du service commun de direction incendie pour une durée de trois (3) ans.

Résolution n° 2017 - 11 - 021 Levée de l'assemblée

À 21 h 30, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier
